

COMPTE RENDU DES BUREAUX CSHAL / CRHH
06 mai 2025

Les bureaux de la Commission Spécialisée Hébergement et Accès au Logement (CSHAL) et du Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) se sont réunis le mardi 6 mai 2025 sous la présidence de Nicolas RASSON, directeur de l'aménagement de la DREAL en format mixte, en présentiel à la cité administrative de Montpellier et en visioconférence.

<u>Collège 1</u>	<u>Collège 2</u>	<u>Collège 3</u>
MUGISHA-PUECH Florence, Région NEUMAN Marie-Christine, CD 31 ESTEVE Daniel, Rodez Agglo SERIGNE Sylla, Sète Agglopolo REZIGA Nacéra, Muretain CALL Vanessa, Perpignan Métropole ARCE Pablo, Sicoval LE GOUET Bérangère, Sicoval CHARIGNON Dorothée, Perpignan Métropole BRAVO Marion, Perpignan Métropole BODENANT Marine, CA Hérault Méditerranée BARBA Eléa, SICOVAL	VENIEL-LE NAVENNEC Sabine, HSO PORTE Stéphanie, Action Logement SERENA Hallali, EPFO	MERCADIE Michel, FAPIL CHAMVOUX Sylvie, FPLD BASCOUL Sylvie, CLCV BAILLOT Mélanie, ADIL RENIER Xavier, URAF

Autres participants / structures invitées :

RASSON Nicolas, DREAL Occitanie
PARDO Aurélia, DREETS
POPIN Bénédicte, DREAL Occitanie
PITTEL Franck, DREAL Occitanie
HIDALGO Kevin, DREAL Occitanie
SAINT-PIERRE Isabelle, DDT 31
RAMBAUD Albane, DDT 31
BOUILLY Christophe, DDT 31
BLANCH Fabienne, DDT 31
BURON-PAULY Frédéric, DDT 09
BERNABEU Agnès, DDTM 30

LAKEHAL Aïda, DDTM 34
HEDLI Amel, DDTM 34
CLOVIS Cinthia (DDETSPP 09)
BONTEMPS Virginie (DDETSPP 09)
PUPAT Constance (CD 09)
MARIANI Céline (CC de la Haute Ariège)
BAILLACHE Aude (CC de la Haute-Ariège)
SEGUY Christian (CC DE LA DOMITIENNE)
SNABRE Corinne (BE URBANIS)
GIOVANNI SECCHI (AGENCE URBANISME DE NIMES)

Ordre du jour du mardi 6 mai

- Présentation de la demande de prorogation du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) de l'Ariège – pour avis – 30 mn (CSHAL)
- Présentation du PLUi-H de la communauté de communes (CC) de la Haute-Ariège – pour avis – 35 mn
- Présentation du PLH de la communauté d'agglomération du SICOVAL (31) – pour avis – 50 mn
- Présentation du PLH de la CC de la Domitienne (34) – pour avis – 45 mn
- Présentation des modifications du PLH de la CC Rhône Vistre Vidourle (30) suite à la réserve du CRHH de décembre 2024 – pour avis – 20 mn
- Point sur les agréments Mon Accompagnateur Rénov' – pour information - 5 mn
- Point divers - pour information – 5 mn

Les documents présentés en séance sont consultables sur le site internet de la DREAL Occitanie.

1/ Présentation de la demande de prorogation du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) de l'Ariège

Cinthia CLOVIS (DDETSPP 09), Virginie BONTEMPS (DDETSPP 09) et Constance PUPAT (CD 09) présentent la demande de prorogation d'un 1 an du PDALHPD de l'Ariège.

Elles présentent le contexte qui a amené à demander cette prorogation et le calendrier de la révision, enclenché par la mise à jour des indicateurs en février 2024 et qui se terminera par la formalisation puis adoption du nouveau plan en décembre 2025. Elles soulignent également le travail partenarial dans le cadre des assises du logement qui a alimenté la démarche.

Les principaux constats du diagnostic territorial sont :

- Une décohabitation, saisonnalité, vieillissement : des évolutions de population qui interrogent les manières d'habiter,
- Une structuration du parc de logements privés et publics inadaptée à la demande actuelle dans un contexte de demande locative croissante,
- Un parc ancien confronté à des problématiques de précarité énergétique et de logement indigne,
- Une offre d'hébergement d'urgence et d'insertion renforcée depuis 2018 mais toujours en tension croissante,

- Un contexte territorial qui a vu se renforcer la compétence habitat des intercommunalités.

Les éléments de bilan sont :

- Axe 1 : le renforcement du parc d'hébergement d'urgence, le renforcement du parc des pensions de famille , la forte mobilisation du Fond Unique Habitat pour répondre à la crise énergétique, le renforcement du parc en IML et la mise en place d'accompagnements à la sortie de la précarité énergétique par le département,
- Axe 2 : la mise en place d'une commission urgence, la mise en place d'une médiation sociale à destination des gens du voyage, le Renforcement du dispositif Jeunes Majeurs pour prévenir les sorties sèche de l'ASE, la mise en place du SIAO Logement et l'augmentation des mesures d'accompagnement personnalisé,
- Axe 3 : Malgré une coopération très efficace entre les acteurs institutionnels, les instances de gouvernance ne se sont pas réunies au rythme prévu par le PDALHPD et l'association des usagers a été très lacunaire. La gouvernance demeure un axe exigeant nécessitant un investissement complémentaire.

Echanges avec la CSHAL:

Sylvie CHAMVOUX (Fondation pour le logement) questionne sur la mise en place du SIAO Logement notamment sur l'analyse des demandes sur le contingent préfectoral et de son articulation avec la cotation de la demande.

Cinthia CLOVIS (DDETS 09) répond que pour le moment en Ariège, la cotation n'est pas mise en place. La commission SIAO Logement va labelliser aux niveaux 1 ou 2, les personnes qui ont fait une demande de logement notamment sur le contingent préfectoral selon des critères de besoin.

Constance PUPAT (CD 09) répond qu'il s'agit une instance récente et précieuse pour échanger avec les bailleurs sociaux sur certaines situations. Elle explique que si une problématique est repérée comme un frein par le bailleur social pour l'accès au logement, un retour est fait au travailleur social référent afin d'apporter des garanties, que ce soient un ASLN ou un AVDL.

Virginie BONTEMPS (DDETS 09) ajoute que le SIAO Logement s'est mis en place avec la gestion en flux pour échanger sur des situations de manière collégiale. Il permet aux bailleurs de remplir leurs objectifs comme ils le souhaitent dans leurs parcs.

Sylvie CHAMVOUX (Fondation pour le logement) demande si cela favorise les attributions.

Virginie BONTEMPS (DDETSPP 09) répond que cela permet de fixer des objectifs bien précis en passant du stock au flux ainsi que de prioriser et réorienter les personnes sur des dispositifs.

Avis de la CSHAL :

Contre : /

Ne prend pas part : /

Abstention : /

La commission spécialisée donne un avis favorable à la prorogation du PDALHPD de l'Ariège.

2/ Présentation du PLUi-H de la communauté de communes (CC) de la Haute-Ariège

Céline MARIANI et Aude BAILLACHE (CC de la Haute-Ariège) assurent la présentation du PLUi-H de la communauté de communes de la Haute-Ariège.

Elles évoquent le contexte de l'élaboration du PLUi-H démarré en 2017 et rappellent le contexte territorial et la situation de la communauté de communes (51 communes pour 7116 habitants).

L'évolution démographique est négative sur l'EPCI sur la période 2015-2021. L'intercommunalité s'articule sur 3 territoires de proximité, il est doté d'un parc de logement dominé par les résidences secondaires et compte une faible part de logements vacants.

Les enjeux du PLUi-H

Une offre de logements permanents ne permettant pas de répondre aux besoins d'installation de ménages actifs (y compris les saisonniers et jeunes travailleurs), des seniors et populations fragiles :

- Parc de logements capté par la résidence secondaire et les meublés touristiques,
- Taux de vacance très faible qui limite la fluidité des parcours résidentiels,
- Une offre locative présente sur l'ensemble du territoire mais limitée en nombre (privé et HLM) et un manque de locatifs abordables notamment sur Ax-Les-Thermes,
- Un ralentissement de production neuve (tarissement de la filière du lotissement => difficulté de maintenir un modèle économique viable en raison des capacités des acquéreurs et de la hausse des coûts de viabilisation).
- Un parc ancien potentiellement énergivore et non adapté au vieillissement de la population.

Le Programme d'Orientations et d'Aménagement s'articule autour de 4 orientations et 14 actions.

Parmi celles-ci, 3 d'entre elles sont présentées :

- A.2 : Positionner la CCHA comme coordinatrice de la politique intercommunale de l'habitat sur le territoire,
- A.3 : Rénovation et/ou réhabilitation d'au moins 60 logements communaux dont 10 vacants remis sur le marché,
- A.5 : Améliorer et compléter l'offre de logements sociaux prioritairement sur les polarités.

Enfin, elles détaillent les moyens humains (2 ETP) et financiers (environ 1 300 000 M€ / an) engagés par la communauté de communes.

Avis de l'État local

Frédéric BURON-PAULY (DDT Ariège) : le préfet félicite le travail mené, dès le début du processus du PLUi-H, par la communauté de communes à propos des enquêtes, des réunions, des groupes de travail, de l'association des personnes publiques associées. Il évoque les discussions menées avec les bailleurs, avec les professionnels de l'immobilier ainsi qu'avec les habitants.

Ce PLUi-H a été très bien mené, monté et articulé avec les différents documents réglementaires. Le POA trouve une déclinaison opérationnelle dans le PLUi-H.

Il fait part de deux observations :

- sur l'accueil des gens du voyage, un travail est attendu sur les stationnements illicites,
- sur le logement des travailleurs saisonniers, le diagnostic n'est pas assez approfondi.

La gouvernance mériterait d'être complétée par une CIL pour avoir un levier précieux de coordination de toutes les politiques d'attribution des logements sociaux pour permettre une stratégie de peuplement équilibrée.

Echanges avec le bureau

Sabine VENIEL-LE NAVENNEC (HSO) veut connaître l'organisme gérant les logements communaux (propriétaire privé ou autres) et s'ils font l'objet d'un conventionnement.

Aude BAILLACHE (CC de la HAUTE-ARIEGE) répond que les logements communaux sont gérés par chacune des communes. Il existe environ 1000 logements communaux conventionnés ou non ; ces derniers ont des loyers sociaux, type PLUS. A l'occasion des réflexions dans le cadre du POA, la question s'est posée d'avoir un intermédiaire pour la gestion locative. Elle reconnaît également un déficit d'opérateur sur le territoire.

Avis du bureau :

Contre : /

Ne prend pas part : /

Abstention : /

Le CRHH donne un avis favorable au PLUi-H de la communauté de communes de la Haute-Ariège.

3/ Présentation du PLH de la communauté d'agglomération du SICOVAL (31)

Pablo ARCE et Bérangère le Gouet (SICOVAL) présentent le bilan et la révision du PLH du SICOVAL

Ils rendent compte des éléments de contexte du bilan du PLH 2017-2024.

- Une chute importante de la production de logements,
- Une faible production de logements sociaux et en accession abordable,
- Un fort accroissement des demandes de logements sociaux conduisant à un allongement important des délais d'attente pour y accéder,
- La mise en place d'outils d'accompagnement des demandeurs de logements et la définition des orientations de la politique d'attribution des logements sociaux,
- La poursuite d'un fort engagement en faveur de l'amélioration des logements des ménages modestes,
- La veille et l'observation des copropriétés,
- Une nécessaire vigilance sur la production de logements dédiés aussi bien pour les personnes âgées que pour les publics jeunes, étudiants ou en accession à l'emploi,

- La conformité au schéma départemental d'accueil des gens du voyage,
- Des besoins grandissants en hébergement et accueil d'urgence.

Les points essentiels de révision du PLH

- le diagnostic : une dynamique démographique positive de 1,6 % par an, un fort ralentissement de la production de logements, moins de 9 % de logements en accession abordable autorisés, stagnation de la part du logement locatif social, un vieillissement marqué de la population, une demande accrue d'hébergement d'urgence, un manque d'offre de logement pour les jeunes actifs et un parc existant à rénover.
- **les enjeux issus du diagnostic** : accueil de populations diversifiées, relance de la production de logement et diversification de l'offre, réponse aux besoins spécifiques et action sur le parc existant.
- **les orientations stratégiques prises** : promouvoir la qualité d'usage et environnementale de l'habitat, renforcer la diversité socio-démographique des ménages et accompagner les ménages vers et dans le logement.
- la production de logements sera de 900 logements par an pour accueillir 1200 habitants par an.

Le programme d'action s'appuie sur 3 orientations et 13 fiches-actions.

Enfin, les moyens financiers atteindront environ 900 000€ par an pour la mise en œuvre du PLH.

Avis de l'État local

Christophe BOUILLY (DDT HAUTE-GARONNE) : le préfet salue l'investissement du SICOVAL dans l'élaboration de son PLH et tient à souligner la qualité des échanges avec l'État local durant toute la phase d'élaboration. Les orientations stratégiques 2025/2030 visent une approche intégrée de l'habitat en s'appuyant sur le développement d'une politique foncière.

Sur le parc public, il évoque le besoin de ventilation de la production de logement social et rappelle l'objectif de 30 % de PLAI dont 5 % de PLAI-adapté, 55 % de PLUS et 15 % de PLS. Dans le contexte de très forte tension de demande en matière de logement social, il est vraiment important d'avoir des produits qui correspondent le mieux possible à la demande. Il rappelle que les PLS ne représentent que 5 % de la demande quand 75 % des demandeurs de logement social ont des niveaux de ressources correspondant au plafond PLAI. Il invite donc le SICOVAL à être vigilant durant toute la phase de suivi et de mise en œuvre du PLH.

Concernant les publics spécifiques notamment sur les étudiants, il partage le constat présenté. En revanche, il note un besoin d'approfondissement du diagnostic pour bien évaluer à chaque fois la pertinence des projets par rapport aux besoins des publics spécifiques correspondants. Il remercie le Sicoval pour la production des fiches communales qui permettent de rendre plus visible la territorialisation des actions prévues dans le PLH.

Concernant l'accession sociale à la propriété, il paraît utile lors des bilans annuels à venir du PLH de mesurer l'atteinte de cet objectif. Il s'agit de suivre dans le temps, les objectifs de réalisation prévus et d'être en capacité de le faire, notamment les dispositifs qui sont portés par l'État : PSLA ou BRS

et les logements en accession abordable produits dans le but d'avoir un suivi dans le temps et pouvoir réajuster si besoin.

En matière de lutte contre l'habitat indigne, il note deux points de vigilance :

- la nécessité d'améliorer le repérage des situations indignes (prévu dans le PLH) notamment pour pouvoir l'articuler avec les initiatives des autres collectivités du département en matière de lutte contre la précarité énergétique, par exemple,
- l'examen de la possibilité de mobiliser les fonds propres, à l'instar de ce qui est fait sur les dossiers ANAH, pour améliorer les aides aux propriétaires qui réalisent des travaux de résorption de l'insalubrité par la une réduction du reste à charge, par exemple.

Concernant l'accueil et l'habitat des gens du voyage, il souligne la conformité du SICOVAL au schéma départemental en matière de réalisation des aires d'accueil et des solutions d'ancrage qui représentent un besoin croissant sur le territoire. Il souligne l'importance de réaliser rapidement, comme cela est prévu, l'aire de grand passage de Labège pour passer d'une solution provisoire à une solution définitive conforme à la réglementation, suffisamment dimensionnée aux besoins de cette population, notamment pendant les périodes estivales.

Avis du bureau :

Contre : /

Ne prend pas part : /

Abstention : /

Le CRHH donne un avis favorable au PLH de la communauté d'agglomération du SICOVAL

4 / Présentation du PLH de la CC de la Domitienne (34)

Christian SEGUY (CC DE LA DOMITIENNE) et Corinne SNABRE (BE URBANIS) présentent le PLH volontaire de la communauté de communes de la Domitienne.

La communauté de communes compte 8 communes pour un total d'environ 29 000 habitants. Elle figure au 6ème rang des EPCI les plus dynamiques du département de l'Hérault sur le plan démographique : + 1,1% sur 2014-2020 (contre + 1,8% sur 2009-2014) soit + 300 habitants / an.

Il s'agit d'une croissance portée par le solde migratoire et l'attractivité forte vis-à-vis des territoires proches mais celle-ci ralentit sur la dernière période, ce qui traduit par une amorce de vieillissement de la population.

Les éléments clés du diagnostic sont :

- un parc ancien important,
- des problématiques d'indignité,
- un parc vacant significatif très majoritairement ancien,
- un marché locatif en forte tension,
- un parc locatif social limité et très inégalement réparti,
- une commune SRU identifiée, celle de Maraussan.

Les besoins identifiés pour les publics spécifiques :

- concernant les personnes en situation de précarité : un renforcement du parc HLM très social de petite taille,
- concernant les personnes âgées : une offre locative adaptée et accessible aux personnes à faibles revenus.

Ce PLH s'inscrit dans la continuité des actions mises en place dans le cadre du précédent PLH :

- Politique foncière : poursuite du partenariat avec l'EPF (renouvellement des conventions tripartites et élargissement à l'ensemble des communes sur les secteurs stratégiques ; renforcement des modalités de collaboration);
- Politique du logement social : maintien des garanties d'emprunts auprès des bailleurs sociaux sur Maraussan (règle actuelle) et maintien des aides directes aux bailleurs sociaux sur fonds propres.
- Amélioration du parc ancien : adhésion au dispositif PIG / PACTE départemental, maintien du règlement d'aides aux propriétaires privés sur fonds propres.
- Lutte contre le parc indigne : permis de Louer communaux et atelier de travail avec les élus communaux.
- Instances de pilotage du PLH : comité de pilotage annuel, bilan annuel en conseil communautaire.

Il se composera de 5 orientations stratégiques déclinées en 12 actions.

Un engagement financier de plus de 1,9 M€ sur les 6 années du PLH :

- 1 152 000 € pour l'amélioration du parc privé,
- 450 000 € pour la production de LLS,
- 150 000 € pour l'accession sociale.

Aïda LAKEHAL (DDTM 34) présente l'avis de l'État local.

Ce deuxième PLH volontaire s'inscrit dans la continuité de l'arrêt du premier SCOT du Biterrois approuvé en juillet 2023. Il existait un enjeu à travers ce PLH de traduire les orientations que portait le SCOT. Elle souligne la qualité du travail conduit par l'EPCI et son bureau d'études pour l'élaboration de ce PLH ainsi que la satisfaisante association des services de l'État, tout au long de l'élaboration.

Le PLH prévoit une production de logements ambitieuse, supérieure de ce que prévoit le SCOT (+ 200 logements) et le précédent PLH du fait de l'attractivité du territoire et de la tension observée notamment sur le marché locatif. Cette augmentation de logements ne remet pas pour autant en question l'enveloppe foncière octroyée par le SCOT, un point sur lequel l'État s'est montré très attentif.

Le territoire présente un taux assez faible de logement social ce qui constitue un enjeu à travers ce deuxième PLH, de développer le parc locatif social sur l'ensemble des communes notamment les pôles du territoire. La commune de Maraussan est soumise aux dispositions au titre de la loi SRU, par son rattachement à l'agglomération de Béziers, à un taux de 20 % car la tension observée sur l'agglomération était relativement faible sur la demande locative sociale. Ce taux pourrait repasser au taux classique légal de 25 % sur les prochaines périodes, paramètre pris en compte dans les travaux d'élaboration du PLH. Le PLH prévoit, à l'échelle de l'EPCI, la production de 20 % de logements locatifs sociaux et 10 % de PSLA.

La production projetée est légèrement supérieure au PLH précédent. Il s'agira d'être attentif à sa bonne réalisation sur la durée du PLH lors du bilan à mi-parcours sur l'atteinte de la réalisation de

cet objectif de 30 % de logement locatif social et en accession sociale sur Maraussan. Au 1^{er} janvier 2024, la commune a dépassé les 15 % de logements sociaux. Sur la durée du PLH, elle envisage de produire 50 % de sa production de logements en logement social comptabilisé SRU (90 logements dont 72 locatifs sociaux et 18 logements en accession sociale).

Concernant la lutte contre l'habitat indigne, le territoire compte cinq communes disposant d'un dispositif « permis de louer ». Elle note une amorce de réflexion autour de la mutualisation des moyens en faveur du repérage et du traitement des signalements. Elle invite l'EPCI à continuer dans cette voie pour accompagner les communes dans la lutte contre l'habitat indigne et le mal-logement, par exemple à travers la mise en place régulière des comités locaux de l'habitat indigne.

Concernant les gens du voyage, la commune de Cazouls-les-Béziers et l'EPCI seront intégrés aux réflexions autour de l'élaboration du futur schéma départemental.

La DDTM sera attentive à la transmission du bilan à mi-parcours du PLH notamment pour apprécier la dynamique de production logement social sur le territoire, la mise en place d'un observatoire de l'habitat et du foncier ainsi que la compatibilité des PLU.

Echanges avec le bureau :

/

Avis du bureau :

Contre : /

Ne prend pas part : /

Abstention : /

Le CRHH donne un avis favorable au PLH de la communauté de communes de la DOMITIENNE.

5/ Présentation des modifications du PLH de la CC Rhône Vistre Vidourle (30) suite à la réserve du CRHH de décembre 2024

Giovanni SECCHI (AGENCE URBANISME DE NIMES) rappelle que la communauté de communes Rhône Vistre Vidourle s'est engagée dans une démarche d'élaboration d'un premier Programme Local de l'Habitat volontaire.

Le PLH a fait l'objet d'un examen en CRHH le 10 décembre 2024, à l'issue duquel un avis favorable avec réserves a été rendu :

- clarifier la définition de l'accession abordable afin de garantir un taux d'effort de production de 50 % de logements sociaux sur les 2 communes SRU.

La nouvelle version du PLH prend en compte ces réserves, en précisant la définition d'accession abordable circonscrite aux seuls logements en accession sociale financés en BRS et PSLA ainsi que les deux communes SRU du territoire (Gallargues-le-Montueux et Uchaud) atteindront bien les 50 % de LLS dans le prochain PLH.

Agnès BERNABEU (DDTM GARD) se montre très satisfaite que l'EPCI affirme sa détermination à atteindre des objectifs minima de 50 % de production de logements sociaux au sens SRU sur les deux communes qui ont des obligations.

La DDTM donne un avis favorable. La communauté de communes doit maintenant s'organiser et renforcer ses moyens humains et financiers pour accompagner cette ambition au sein de son territoire. Elle devra sensibiliser les élus sur les enjeux territoriaux qui accompagnent ces politiques.

Echanges avec le bureau :

/

Avis du bureau :

Contre : /

Ne prend pas part : /

Abstention : /

Le CRHH **lève la réserve portée** sur le projet de PLH de la communauté de communes Rhône Vistre Vidourle émise lors du bureau CRHH du 10 décembre 2024.

6/ Point sur les agréments Mon Accompagnateur Rénov'

Franck PITTEL (DREAL) présente le bilan, au 30 avril 2025, des agréments MAR en Occitanie (cf présentation).

- 179 MAR ont été agréés à date.,
- 11 dossiers sont en cours d'instruction,
- 20 agréments MAR sont dans le circuit de signature et s'ajouteront aux 179 cités précédemment.

Les MAR les plus représentés sont les architectes, puis viennent ensuite les auditeurs énergétiques.

L'Occitanie est la troisième région en termes de nombre d'accompagnateurs agréés derrière les régions Ile-de-france et Auvergne-Rhône-Alpes.

7/ Information sur l'enveloppe 2025 de la rénovation des logements locatifs sociaux

Bénédicte POPIN (DREAL) rappelle que la programmation rénovation du parc public n'a pas été validée pour l'année 2025 suite au gel des crédits. La programmation 2024 a donc été reconduite.

Les logements programmés et non financés en 2024 seront donc reportés en cette année 2025 (rap- pel : 20,3M € dont plus de 11,3M€ gelés) sur les mêmes critères.

Entre les reliquats des opérations régionales (qui avaient atteint le plafond de travaux de 35 %) et ceux d'un territoire où les opérations d'un bailleur social ne se feront pas (à hauteur de 558.000 €), la DREAL récupère donc 771.000 €. Un montant qui représente environs 79 logements potentiels à rénover. Les autres opérations programmées sont bien confirmées à ce stade, donc tous les territoires vont recevoir leurs délégations.

Il est imposant de mobiliser rapidement les bailleurs sur des opérations non inscrites en 2024 qui pourraient être financées très rapidement cette année pour opérer un redéploiement.

Sabine VENIEL-LE NAVENNEC (HSO) indique que la dotation très basse ne couvre pas tous les besoins comme en 2024. La dynamique est impulsée par la connaissance des budgets mobilisables. L'année 2025 sera une année exceptionnelle de ce point de vue.

Date prochain bureau	Lieux
Mardi 03 juin 2025	Visio et présentiel

Le directeur de l'aménagement

A stylized blue ink signature of Nicolas RASSON.

Signature numérique de Nicolas
RASSON nicolas.rasson
Date : 2025.05.22 21:52:46 +02'00'

Nicolas RASSON